

AVIS N° 052 - 2015 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

UNIWAX CI

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que, dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société UNIWAX, à raison de cinq (5) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du mercredi 29 avril 2015, est de **15 400 FCFA**.

La prochaine cotation du titre UNIWAX CI (symbole : UNXC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

- cours de référence : 15 400 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [14 245 FCFA ; 16 555 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action UNIWAX CI en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. **Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.**

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 29 avril 2015.

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Secrétaire Général
Chargé de l'Intérim



Abdelkader **NDIAYE**

